

MEMO / NOTE DE SERVICE

To / Destinataires	Maire et membres du Conseil	File/N° de dossier :
From / Expéditeur	Anthony Di Monte, directeur général Services de protection et d'urgence Kevin Wylie, directeur général	
Subject / Objet	Direction générale des travaux publics et de l'environnement Réponse à la directive sur la gestion des dommages causés par les tornades et à la Demande de renseignements OCC 15-18 – Aide financière pour le broyage des souches	Date : 5 février 2019

OBJECTIF

La présente note de service vise à fournir au Conseil municipal une réponse à la directive relative au financement supplémentaire octroyé pour la gestion des dommages causés par les tornades, et à la Demande de renseignements OCC 15-18 – Aide financière pour le broyage des souches.

CONTEXTE

À l'occasion de la réunion du Conseil municipal du 10 octobre 2018, le maire Watson et le conseiller Egli ont présenté la demande suivante au personnel :

Vu les importants dommages subis par les arbres lors de la tempête de vent et de la tornade qui ont eu lieu récemment, nous anticipons une hausse des activités de broyage des souches, notamment sur les propriétés privées, et des coûts qui y sont associés.

Le gouvernement provincial offre une aide financière dans le cadre de son Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe, mais s'est dit ouvert à offrir des ressources supplémentaires pour aider aux efforts de rétablissement. Le personnel sait que les dommages causés par la tempête ne sont pas tous couverts par le programme, les assureurs privés et les programmes de la Ville. La Ville a demandé des fonds supplémentaires au gouvernement provincial, en l'occurrence pour l'abattage d'arbres sur les propriétés privées et commerciales.

Quelles sont les options offertes aux propriétaires de terrains privés et commerciaux pour broyer les souches dans les secteurs touchés par la récente tornade?

Lors de la réunion du Conseil du 12 décembre 2018, le conseiller Egli a donné les instructions suivantes au personnel :

Qu'avant les délibérations budgétaires du Comité et du Conseil, les cadres supérieurs indiquent au Conseil si d'autres ordres de gouvernement comptent accorder un financement supplémentaire pour la gestion des dommages causés par les tornades.

Si ce n'est pas le cas, que les cadres supérieurs proposent au Conseil des solutions de financement pour la plantation d'arbres, l'élimination de souches, le nettoyage des boisés, etc., en 2019.

DISCUSSION :

Le 27 septembre 2018, la Ville a envoyé une lettre au gouvernement provincial afin de solliciter des fonds de 1,568 M\$ pour soutenir la poursuite des efforts de rétablissement. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a versé les 1,568 M\$ et demandé à ce que les fonds soient :

- distribués à des organismes à but non-lucratif s'occupant d'enlever les débris dans les résidences privées (jusqu'à concurrence de 290 000 \$);
- affectés à l'augmentation des ressources déployées pour enlever les débris des zones affectées (camions à pince pour retirer les débris) (jusqu'à concurrence de 253 000 \$);
- ajoutés aux services forestiers chargés de remettre en état les parcs et les espaces publics (jusqu'à concurrence de 275 000 \$);
- ajoutés aux services forestiers s'occupant d'enlever et de broyer les branches d'arbre et les broussailles dans les rues de la ville et les espaces publics (jusqu'à concurrence de 250 000 \$);
- affectés à l'enlèvement des arbres tombés sur les terrains privés (jusqu'à concurrence de 500 000 \$).

La priorité absolue de la Ville lors des opérations de nettoyage après la tempête était d'assurer la sécurité du public et de contribuer aux efforts déployés par les résidents pour rentrer chez eux. Les efforts de rétablissement visaient avant tout à enlever les débris.

En vertu de son partenariat avec l'organisation non gouvernementale (ONG) Alliance, la Ville a apporté une aide aux résidents pour la gestion des débris d'arbres et de broussailles sur les propriétés privées. Il importe d'ailleurs de faire une distinction entre la responsabilité des propriétaires et celle de la Ville, comme le soulignent les scénarios ci-après :

- Si un arbre appartenant à la Ville tombe lors d'une intempérie, c'est à la Ville de l'enlever.
- Si un arbre tombe sur une maison, cette responsabilité incombe à la compagnie d'assurance du propriétaire.
- Si l'arbre d'un domaine privé tombe exclusivement sur la propriété et n'affecte en rien la demeure du propriétaire, seul ce dernier est responsable de l'en retirer.

Pendant la phase de rétablissement, des organisations non gouvernementales (ONG) ont aidé à retirer les débris des propriétés privées des résidents. Lorsque les besoins de ces derniers n'étaient pas couverts par leur assurance, les travailleurs bénévoles de l'ONG Alliance

acceptaient les demandes de travaux, évaluaient les tâches à accomplir et procédaient à l'enlèvement des débris des arbres et des broussailles des terrains des résidents.

La Ville a apporté un soutien à l'ONG Alliance en fournissant du matériel et des services sous-traités pour les travaux sur les terrains privés, sauf pour les éléments qui ne relevaient pas de l'ONG : biens-fonds commerciaux, terrains et boisés non aménagés, enlèvement ou broyage des souches dans le sol (en raison de la localisation obligatoire des services publics et du risque encouru par les bénévoles ou les services publics) et débris de construction (clôtures, meubles, etc.).

Les souches d'arbre situées sur des terrains privés qui ne posaient pas de danger immédiat pour le public n'ont pas été enlevées ni broyées durant la première phase de nettoyage. De même, les arbres situés sur des espaces publics appartenant à la Ville ont été broyés, mais pas ramassés. Les travaux continuent et se poursuivront jusqu'à l'été 2019.

Le personnel replantera également des espèces dans les lieux publics, comme les parcs et les emprises, à compter du printemps 2019. Ces travaux seront financés grâce à l'apport des fonds déjà octroyés par le gouvernement provincial.

La Fondation canadienne de l'arbre a travaillé en coordination avec le personnel des Services forestiers de la Ville à une campagne de financement visant à replanter des arbres sur les terrains privés touchés par l'épisode de tempête de vent et de tornade. Pour en savoir plus, veuillez cliquer sur le lien suivant: <https://arbrescanada.ca/operationrenouvert/ottawa-gatineau/>

Depuis le lancement du Programme d'aide aux victimes de catastrophes de l'Ontario, et le versement d'une somme de 1,568 M\$, les autres paliers de gouvernement n'ont pas répondu aux nouvelles demandes de financement. Néanmoins, le personnel de Travaux publics et Environnement continuera à chercher des possibilités de financement.

Le personnel est actuellement en pourparlers avec des membres de l'ONG Alliance au sujet d'un éventuel soutien supplémentaire pour le broyage des souches et l'enlèvement des débris de bois et des broussailles sur les terrains privés. Ces travaux devraient commencer au printemps 2019. Si un résident ignore si un arbre se trouve sur un terrain privé ou public, il doit communiquer avec le Centre d'appels 3-1-1 afin de déterminer à qui il appartient.

c.c. : Équipe de la haute direction
Pierre Poirier, gestionnaire, Sécurité et Gestion des mesures d'urgence
Laila Gibbons – directrice, Services des parcs, des forêts et des eaux de surface